

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Attribution du marché : Affaire n°23S0055 - Relance lot 1 - Entretien des bâtiments communaux

N° : VA_DEC2024_58
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique;
Vu l'avis de la commission des marchés du 22 janvier 2024.

décidons

De conclure le marché de travaux « Relance lot 1 - Entretien des bâtiments communaux : Maçonnerie, terrassement, plâtrerie, carrelage, faïence » avec la société SAS Bruno VANMARCCKE située à Neuville en Ferrain (59960) pour un montant maximum de 20 000 € HT par an et pour un montant maximum de 80 000 € HT pour la durée du marché soit 4 ans maximum.

Durée du marché : 4 ans maximum à compter de la notification du marché.
L'accord cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 Mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027 maximum.

Imputation comptable : 61522 020 2250
Politique publique (domaine-action-activité) : 17.5.6 CTM

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 31 janvier 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-200744-AU-1-1
Date AR Préfecture : lundi 5 février 2024

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Attribution du marché : Affaire n°23S0055 - Relance lot 1 - Entretien des bâtiments communaux

N° : VA_DEC2024_58
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique;
Vu l'avis de la commission des marchés du 22 janvier 2024.

décidons

De conclure le marché de travaux « Relance lot 1 - Entretien des bâtiments communaux : Maçonnerie, terrassement, plâtrerie, carrelage, faïence » avec la société SAS Bruno VANMARCKE située à Neuville en Ferrain (59960) pour un montant maximum de 20 000 € HT par an et pour un montant maximum de 80 000 € HT pour la durée du marché soit 4 ans maximum.

Durée du marché : 4 ans maximum à compter de la notification du marché.
L'accord cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 Mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027 maximum.

Imputation comptable : 61522 020 2250
Politique publique (domaine-action-activité) : 17.5.6 CTM

Fait à Villeneuve d'Ascq
le 30/01/2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON



Date AR Préfecture :

N° : VA_DEC2024_58
(PROJET : VA_PROJDEC_11750)